



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015

Le mardi 24 novembre 2015 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse adressée dans les cinq jours francs par Monsieur Dominique DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire.

**Date de la convocation**

17/11/2015

**Date d'affichage de la convocation**

18/11/2015

**Date d'affichage du C.R.**

30/11/2015

**Nombre de conseillers**

En exercice	26
Quorum :	14
Présents :	23 (22 en fin de séance)
Procurations :	1
Votants :	23

**Étaient présents** : M. Dominique DELIVET, Maire, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Martine BUTEUX, M. Patrice RENOUF, Mme Lydie MAIGRET, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, M. Amand CHOQUET, M. Michel COMBE, M. Claude CAUVIN, M. Franck CENDRIER, Mmes Sandrine DUPONT, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Evelyne LABORY, MM. Michel LE MESLE, Alexandre LECERF, Mme Amélie LEGOUPIL, MM. Jacques-Yves OUIN, Bruno PAIN, Mmes Corinne SEBERT et Florence SEBILO (*pouvoir à partir de 20h33 à M. GEMY*)

**Secrétaire de séance** : M. Patrice RENOUF

**Absents excusés** : Mmes Christelle BEAUDOUIN, Fabienne DERETTE et M. Gaël LÉBOUCHER

*Monsieur le Maire demande au Conseil municipal une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.*

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2015 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

### **PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Mme PORTIER rappelle que les enfants du Conseil municipal des jeunes (CMJ) ont été élus en juin 2015. Ils sont scolarisés dans des classes de CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dans des établissements scolaires situés sur la commune ou non. Les 17 jeunes sont toutes et tous résidents à Argences.

Mme PORTIER passe la parole aux jeunes.

Chaque jeune conseiller se présente individuellement, expose son projet et demande le parrainage d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué chargé de ce domaine de compétence.

		Projet	Marraine ou parrain
BOULLIN	Clara	Pistes cyclables	Franck CENDRIER
CAILLOT	Antoine	Monter une équipe de rugby / Diminution des ordures ménagères	Franck CENDRIER
CHARLEUX	Kyllian	Lieu d'accueil pour les jeunes / salle de cinéma	Richard MARTIN
FILOCHE	Justin	Protection de l'environnement	Franck CENDRIER
FORTIN	Coline	Pistes cyclables	Franck CENDRIER
FROGER	Adrian	Installation d'un hangar à vélo	Franck CENDRIER
GOURLEZ	Margot	Installation d'un hangar à vélo	Franck CENDRIER
JOUVIN	Déborah	Création d'une équipe de foot féminine	Richard MARTIN
LE GALL	Chloé	Citoyenneté	Monsieur le Maire et Mme ISABEL
MIEKOUNTIMA	Sasha	Lieu d'accueil pour les jeunes	Richard MARTIN
PACCAUD	Flavie	Rénovation du terrain d'évolution	Amand CHOQUET
PRINGAULT	Elodie	Pistes cyclables	Franck CENDRIER
RADULPHE	Quentin	Amélioration des équipements sportifs	Richard MARTIN
ROMAIN	Charlotte	Création d'une équipe de foot féminine	Richard MARTIN
SEBILO	Amandine	Création d'une équipe de foot féminine	Richard MARTIN
STEPHAN	Lucas	Pistes cyclables	Franck CENDRIER

**DELIBERATION N°42: SUBVENTIONS – UNCMT – RYTHMES SCOLAIRES – ACOMPTE 2016**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal qu'une subvention représentant un acompte de 14361.36 € soit versée à l'UNCMT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 avril 2016 dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Les crédits sont disponibles à l'article **6574 fonction 020** du budget.

Le conseil municipal, après débat :

- accepte cette proposition.

**DELIBERATION N°43: TRANSFERT D'ACTIF DU SYNDICAT SCOLAIRE JEAN CASTEL**

A la suite du projet de dissolution du syndicat Jean Castel d'Argences et des délibérations n°1/2015 du 28 janvier 2015 et n°8/2015 du 4 novembre 2015 de ce syndicat, il convient de transférer son actif à la commune d'Argences pour la somme de 94 897.33 € dont le détail suit :

Désignation	Compte	Valeur brute (en €)	Valeur nette (en €)
Terrain Chambord (frais d'acte)	2118	163.58	163.58
Bâtiments GAPP	21312	94 733.75	94 733.75

Le conseil municipal, après débat :

- accepte le transfert d'actif du syndicat scolaire Jean Castel à la ville d'Argences.

### **DELIBERATION N°44: DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une double inscription de recettes versées par ERDF au titre de la taxe municipale a été faite en 2011 et 2012.

Il convient donc d'annuler le titre 685/2011 d'un montant de 12 881.11 € par le truchement de l'article 673 de 2015. Les crédits étant insuffisants au budget de 2015, il faut donc ajouter 10 900 € à l'article **673** et réduire l'article **60632** de 10 900 €.

### **PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°3**

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>0 €</b>
<b>Article 60632 fonction 020</b> (Petit équipement)	<b>- 10 900 €</b>
<b>Article 673 fonction 01</b> (Titre annulé sur exercice antérieur)	<b>+ 10 900 €</b>

Le conseil municipal, après débat :

- accepte cette proposition.

### **DELIBERATION N°45 : INSTAURATION DE LA NOUVELLE REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des

ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

**La redevance est due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations.**

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) de fixer le plafond suivant :

«  $PR' = 0,35 * L$

« Où **PR'**, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine et **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ».

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

➤ Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

## **DELIBERATION N°46 : PERSONNEL - CREATION DE POSTES ET TRANSFORMATION D'UN POSTE**

Après avis de la Commission du Personnel réunie le jeudi 12 novembre dernier, Monsieur le Maire demande à Madame ISABEL d'apporter quelques précisions sur la création de trois postes et la transformation d'un poste puis demande à l'Assemblée la:

- Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 10/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> février 2016

- Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 4.5/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> février 2016
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps non complet 18/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (remplacement de congés maternité)
- Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 20/35<sup>ème</sup> à 22/35<sup>ème</sup>

Après débat, le Conseil municipal :

- accepte la création des trois postes susmentionnés et de la transformation d'un poste.

### **DELIBERATION N°47 : PERSONNEL – RATIO DE PROMOTION DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1<sup>ère</sup> CLASSE.**

La Commission communale du personnel réunie le 12 novembre dernier a émis un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, le Comité Technique a été saisi et a donné un avis favorable à la détermination du ratio (100%) proposé par le Maire.

Le Conseil municipal doit valider cet avis avant de saisir la Commission Administrative Paritaire pour présenter le tableau annuel d'avancement du grade des adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe.

Après débat, le Conseil municipal :

- valide cet avis.

### **DELIBERATION N° 48 : NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que des chèques cadeaux soient offerts pour les 14 enfants du personnel âgés de 8 à 14 ans pour un montant de 40 € par enfant. Les 15 enfants de moins de 8 ans, quant à eux, se verront offrir un jouet d'une valeur identique.

Après débat, le Conseil municipal :

- accepte cette proposition. Les crédits correspondants sont inscrits à l'article **6232 fonction 020** du budget.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Réflexion autour d'un projet de commune nouvelle**

Après avoir consulté les membres du Bureau municipal le 3 novembre, Monsieur le Maire expose le projet de commune nouvelle après avoir été sollicité par la commune de Canteloup. Une réflexion s'engage pour une ouverture à d'autres

communes environnantes. Monsieur le Maire entreprend une consultation avec les villes de Vimont, Saint-Pierre du Jonquet, Janville, Saint-Ouen du Mesnil Oger, Saint-Pair et Cléville.

Il est rappelé le cadre législatif : pour pouvoir bénéficier du pacte financier, à savoir le maintien des DGF des communes avant le regroupement sans baisse jusqu'en 2017, les communes nouvelles devaient être créées avant le 31 décembre 2015. Cette disposition est prorogée pour toute commune nouvelle créée avant le 30 juin 2016 avec délibération concordante des Conseils municipaux avant le 31 mars 2016.

Afin de mener à bien cette idée, les communes déjà rencontrées souhaitent consulter leurs Conseils municipaux sur ce dossier.

Un débat dense s'instaure au sein du Conseil. Les conseillers s'accordent pour travailler autour d'un projet de territoire commun et d'un intérêt général à définir.

Monsieur le Maire informera régulièrement ses collègues de l'évolution des discussions.

## **2. Périmètre de la CDC Val ès dunes dans le cadre de la loi NOTRe**

Mme ISABEL informe les membres du Conseil municipal des réflexions engagées par la communauté de communes « Val ès dunes » sur l'extension du périmètre de la CDC « Val ès dunes ».

Monsieur le Préfet du Calvados, le 15 octobre, a rendu public le schéma départemental de coopération intercommunale qui envisage le regroupement de la CDC « Val ès dunes » avec la CDC « Entre Bois et Marais ».

La commune de Troarn, siège de la CDC « Entre Bois et Marais » a délibéré en exprimant sa volonté d'intégration dans la Communauté d'agglomération (CA) de Caen la Mer. Certaines communes-membres de la CDC « Entre Bois et Marais » souhaitent intégrer la CDC « Val ès dunes » ; d'autres désirent quant à elles se tourner vers des EPCI différents.

D'autre part, le schéma du Préfet propose une intégration de la CDC « Plaine Sud de Caen » dans la CA de Caen la Mer. Cependant, certaines communes-membres souhaitent leur intégration dans la CDC « Val ès dunes ».

Une commune faisant partie d'une autre CDC a délibéré pour rejoindre la CDC « Val ès dunes ».

Des rencontres ont eu lieu avec les communes intéressées à rejoindre notre CDC.

Les communes et les EPCI doivent délibérer avant le 19 décembre 2015 pour donner leurs avis sur le schéma proposé par le préfet.

### **3. Bénéfices du groupement d'achats d'énergie sous l'égide du SDEC**

M. LE MESLE, délégué de la commune auprès du SDEC, informe ses collègues qu'à la suite du groupement d'achats d'énergie, la commune a bénéficié pour 2015 :

1. au titre de la fourniture d'électricité sur le bâti de :

- moins 15 % sur le tarif bleu
- moins 15,5 % sur le tarif jaune
- moins 5 % sur le tarif vert

2. au titre de l'éclairage public :

- moins 7 % sur le tarif bleu

3. au titre de la fourniture de gaz :

- moins 11 % sur les contrats B1
- moins 8 % sur les contrats B2

### **4. Illuminations**

M. RENOUF informe ses collègues que les illuminations pour Noël fonctionneront fin novembre.

### **5. Prochain Conseil**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil municipal aura lieu **le jeudi 10 décembre 2015 à 20h.**

Le présent compte rendu contient 7 délibérations numérotées de 42 à 48.